

EXTENSION DE GARANTIE PROFESSIONNELLE EXCLUSIVE 3 ANS MAXICOFFEE

Vous offrir une solution Café professionnelle simple et fiable est notre priorité : c'est pourquoi, lors de l'achat de votre machine à café automatique Saeco, nous vous proposons d'étendre votre garantie à 3 ans au lieu de 2.

Chez MaxiCoffee, l'extension de garantie n'est pas payante.

(A noter : cette offre n'est éligible qu'aux clients de France métropolitaine, ayant acheté leur machine à café automatique Saeco Pro à compter du 1 décembre 2016).

COMMENT BÉNÉFICIER DE CET AVANTAGE ?

Une seule condition : Acheter du bon café chez nous et prendre soin de votre machine ;)

Passez vos commandes quand vous voulez durant l'année, au rythme de votre consommation, au rythme qui VOUS arrange.

Pas de restriction sur vos achats, prenez le café que vous souhaitez parmi près de 350 références différentes !

Aucune obligation de consommer la totalité de votre café chez nous pour plus de liberté !

Vous n'aimez pas notre café ? vous n'avez plus envie de vous équiper chez MaxiCoffee ?

Aucun problème : VOUS NE SOUSCRIVEZ À AUCUN CONTRAT CHEZ NOUS, vous aurez simplement bénéficié du meilleur prix d'achat de votre machine à café automatique, et du service professionnel pour vous accompagner.

C'est simple, il n'y a aucun engagement de votre part, juste le plaisir du café.

Parlez-en avec notre équipe dédiée aux clients professionnels au 05 56 83 05 45 ou par mail pro@maxicoffee.com.

CONCRÈTEMENT, COMMENT CA FONCTIONNE ?

Un café représente en moyenne 7g par tasse, donc si vous réalisez 25 cafés par jour, vous utiliserez 175 g de café par jour, soit plus de 5 kg de café par mois.

En parallèle, pour bien entretenir votre machine, vous devrez :

- Changer votre cartouche filtrante tous les 2 mois,
- Effectuer un détartrage par mois.

Chez MaxiCoffee, pas de surprise, pas de “conditions pièges”, vous connaissez toutes les consommations requises à l’avance pour bénéficier de votre extension de garantie exclusive.

AINSI, L'EXTENSION DE GARANTIE SE METTRA AUTOMATIQUEMENT EN PLACE :

Pour les conditions d'achats suivantes par an :

- 1. Pour l’achat d’une machine d’une capacité 25 cafés / jour**
 - 30 kg de café par an (= 2,5 kg café / mois soit une consommation de 10-15 cafés / jour)
 - 12 détartrants
 - 6 cartouches filtrantes

- 2. Pour l’achat d’une machine capacité 40 cafés / jour**
 - 50 kg de café par an (= 4 kg café / mois soit une consommation de 15-20 cafés / jour)
 - 12 détartrants
 - 6 cartouches filtrantes

- 3. Pour l’achat d’une machine capacité 80 cafés / jour**
 - 80 kg de café par an (= 6,5 kg café / mois soit une consommation de 30 cafés / jour)
 - 12 détartrants
 - 6 cartouches filtrantes

QUESTIONS / RÉPONSES

“Dois-je souscrire à un contrat pour bénéficier de cette extension de garantie ?”

NON, MaxiCoffee vous propose aujourd’hui cette extension de garantie gratuitement lorsque vous décidez d’acheter votre machine à café professionnelle chez nous. Il n’y a aucun contrat à souscrire, juste votre envie de consommer du café chez nous et de prendre soin de votre machine à café.

“J’ai testé vos cafés et finalement, je préfère acheter ailleurs, suis-je obligé de rester client chez MaxiCoffee ?”

NON, en achetant votre machine à café automatique Professionnelle chez MaxiCoffee, vous n’avez aucune obligation d’achat par la suite. Vous bénéficiez du meilleur prix du marché, d’un accompagnement par une équipe professionnelle, et d’un pack café cadeau.

Si vous décidez de continuer vos achats chaque année chez MaxiCoffee, vous vous reconduisons automatiquement votre garantie (pendant 3 ans maximum).

“Y a-t-il un nombre de commande minimum à passer par mois, par an ?”

NON, il n'y a aucune commande obligatoire. Vous consommez ce que vous voulez, à votre rythme.

“Finalement, je n'ai rien acheté chez vous pendant 11 mois, et j'ai pris la totalité des achats nécessaires au dernier moment. Est-ce que l'extension de garantie fonctionne quand même ?”

OUI, Chez MaxiCoffee, vous n'avez aucune obligation de rythme d'achat. L'extension de garantie se fera automatiquement si vous êtes un client fidèle.

“Est-ce un système d'abonnement ?”

NON, Cette offre exclusive n'est soumise à aucun abonnement. C'est un échange “Gagnant / Gagnant” entre vous et nous.

Si nos clients nous en font la demande, nous réfléchirons à mettre en place un système automatique pour faciliter la vie de nos clients Pro.

“Comment allez-vous valider l'extension de garantie ?”

Lorsque vous ferez appel à nos services (soit au bout des 2 ans de la garantie constructeur), vous reprendrons ensemble vos commandes passées pour valider votre consommation chez MaxiCoffee. Il vous suffira de suivre les minima requis (voir plus haut) pour que l'extension de garantie vous soit offerte.

“Je ne connais pas ma consommation exacte, comment être sûr que je rentre dans les critères ?”

Contactez notre service client dédiée aux professionnels qui vous orientera vers une machine parfaitement en adéquation avec vos besoins en fonction de vos critères personnels.